

élevé. De toute façon, si on admet qu'il faille accorder un répit aux Canadiens à revenu élevé en abaissant les taux marginaux, comment alors satisfaire aux principes d'équité et de progressivité? Une solution partielle exposée dans le Livre blanc est de transformer les exemptions en crédits d'impôt et de hausser le plafond de certains crédits remboursables. Bien qu'il ne partage pas nécessairement ces vues sur la «progressivité» d'un régime fiscal, le comité ne peut qu'applaudir à la proposition faite dans le Livre blanc d'introduire un système de crédits pour l'impôt sur le revenu des particuliers.

2.5 Le point de tout ce débat est de souligner le délicat exercice d'équilibrage qui est inhérent à toute réforme majeure du régime fiscal. On peut certes se donner des buts louables, comme accroître l'équité horizontale, la progressivité et l'efficacité, mais il faut par ailleurs admettre que ces buts doivent s'inscrire dans la perspective d'un monde de plus en plus mobile où les régimes fiscaux de nos principaux partenaires commerciaux limitent de fait les choix des réformateurs. Voici à cet égard un extrait d'un mémoire présenté au comité (traduction libre):

L'ensemble de la réforme fiscale reflète un délicat équilibre entre la rationalisation économique et l'opportunisme politique, entre le rafistolage et la réforme à long terme, entre la nécessité pour demeurer concurrentiels d'abaisser les taux de l'impôt des particuliers et des sociétés et par les besoins financiers indécents créés par l'énorme déficit du gouvernement, et finalement entre les intérêts différents des nombreux groupes de pression. Dans l'ensemble, la réforme est un excellent exemple de ce qu'il est possible d'accomplir. (Robert D. Brown, «The Effects of Tax Reform on Business», dans *Tax Reform: Perspectives on the White Paper*, soumission de l'Institut C.D. Howe, octobre 1987)

Et il en sera toujours ainsi des réformes fiscales.

2.6 Partiellement parce qu'il est conscient des compromis inhérents à toute réforme fiscale et partiellement parce qu'il désire reconnaître tous les mérites du Livre blanc, le comité étudie maintenant la mesure dans laquelle les propositions de la réforme fiscale reflètent les grands axes de la réforme. Bien sûr, cette façon de procéder présente la réforme fiscale sous son jour le plus favorable. L'exercice est néanmoins précieux, non seulement parce qu'il permet de mettre en évidence les